

## Mgr Pozzo évoque le dialogue avec la Fraternité Saint-Pie X

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Eglise Universelle](#), [En Une](#), [Revue de presse](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 27 février 2016



**La Porte Latine** a repris et traduit l'interview en italien de Mgr Guido Pozzo, secrétaire de la Commission Ecclesia Dei, à l'agence Zenit. Il fait notamment le point des relations de la Fraternité Saint-Pie X avec le Saint-Siège.

**Zenit** - Quels sont les obstacles qui se dressent encore sur le chemin d'une réconciliation définitive?

**Mgr Guido Pozzo** - Je distinguerais deux niveaux. **Celui doctrinal** à proprement parler, qui concerne quelques différences sur des sujets particuliers proposés par le Concile Vatican II et le magistère post-conciliaire sur l'oecuménisme, la relation entre le christianisme et les religions du monde, la liberté religieuse, en particulier dans la relation entre l'Église et l'État, et sur certains aspects de la réforme liturgique. **Et celui**

**de l'attitude mentale et psychologique** qui consiste à passer d'une position de confrontation polémique et antagoniste à une position d'écoute et de respect mutuel, d'estime et de confiance, comme cela doit être entre les membres du même Corps du Christ, qui est l'Église. Nous devons travailler sur ces deux niveaux. Je pense que le rapprochement entrepris a donné des fruits, en particulier pour ce changement d'attitude par les deux parties, et il est utile de poursuivre sur cette ligne.

Même sur la question du Concile Vatican II, je pense que la FSSPX doit réfléchir sur la distinction, que je crois fondamentale et absolument décisive, entre le ***mens***, l'esprit de Vatican II, son ***docendi intentio***, comme il résulte des Actes officiels du Concile, et ce que j'appellerais le "para-concile", à savoir l'ensemble des orientations théologiques et des attitudes pratiques, qui ont accompagné le cours du Concile lui-même, avec la prétention ensuite de se couvrir de son nom, et qui, dans l'opinion publique et grâce à l'influence des mass médias, se confondent souvent avec la vraie pensée du Concile.

Ainsi dans les discussions avec la FSSPX, l'opposition n'est pas au Concile, mais à l'«esprit du Concile», qui utilise certaines expressions ou formulations des documents conciliaires pour ouvrir la voie à des interprétations et des positions qui sont éloignées de la vraie pensée conciliaire et qui parfois abusent d'elle. De même en ce qui concerne la critique lefebvrisme sur la liberté religieuse, sur le fond de la discussion, il me semble que la position de la FSSPX se caractérise par la défense de la doctrine catholique traditionnelle contre le laïcisme agnostique de l'État et contre le sécularisme et le relativisme idéologique et non pas contre le droit de l'individu à ne pas être contraint ou empêché par l'État dans l'exercice de sa foi religieuse. Il s'agit cependant de questions qui seront des sujets de discussion et de clarification même après la pleine réconciliation.

Ce qui apparaît essentiel c'est de retrouver une convergence totale sur ce qui est nécessaire pour être en pleine communion avec le Siège apostolique, à savoir l'intégrité du Credo catholique, le lien des sacrements et l'acceptation du magistère suprême de l'Église. Le Magistère, qui n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu écrite et transmise, mais qui la sert, est l'interprète authentique aussi des textes précédents, y compris ceux du Concile Vatican II, à la lumière de la Tradition vivante, qui se développe dans l'Église avec l'aide du Saint-Esprit, non pas avec comme une nouveauté contraire (ce serait nier le dogme catholique), mais avec une meilleure compréhension du dépôt de la foi, toujours dans « l'unité du dogme, de sens et de manière de voir » (*in eodem scilicet dogmate, eodem sensu et eademque sententia*, cf. Concile Vatican, Const. dogm. Dei Filius, 4).

Je crois que sur ces points une convergence avec la FSSPX est non seulement possible mais nécessaire. Cela n'a aucune incidence sur la capacité et la légitimité de discuter et d'explorer d'autres questions particulières, je l'ai mentionné ci-dessus, qui ne concernent pas les questions de foi, mais plutôt des lignes directrices pastorales et les jugements prudentiels, et non dogmatiques, sur lesquels il est possible aussi d'avoir des points de vue différents. Donc, il ne s'agit pas d'ignorer ou de rabaisser les différences sur certains aspects de la vie pastorale de l'Église, mais il s'agit de garder à l'esprit que

dans le Concile Vatican II il y a des documents doctrinaux dont l'intention est de reformuler la Vérité déjà définie de la foi ou de la vérité de la doctrine catholique (par exemple, la Constitution dogmatique Dei Verbum, la Constitution dogmatique Lumen Gentium), et il y a des documents qui ont pour intention de proposer des orientations ou des lignes directrices pour l'action pratique qui sont pour la vie pastorale comme une application de la doctrine (la déclaration Nostra Aetate, le décret Unitatis Redintegratio, la déclaration Dignitatis humanae).

L'adhésion aux enseignements du Magistère varie selon le degré d'autorité et selon la catégorie de la propre vérité des documents du Magistère. Il ne me semble pas que la FSSPX ait nié les doctrines de la foi ou de la vérité de la doctrine catholique enseignée par le Magistère. Les critiques émises concernent plutôt les déclarations ou les indications concernant le renouvellement de la pastorale dans les relations œcuméniques avec les autres religions, et certaines questions d'ordre prudentiel dans la relation de l'Eglise et de la société, de l'Eglise et de l'Etat.

Sur la réforme liturgique, je me borne à mentionner une déclaration que Mgr Lefebvre a écrite au pape **Jean-Paul II** dans une lettre datée du 8 Mars 1980: « *Quant à la messe du Novus Ordo, malgré toutes les réserves qui doivent être faites à son sujet, je n'ai jamais prétendu qu'il serait invalide ou hérétique* ». Par conséquent, les réserves envers le Novus Ordo du rite, qui ne doivent évidemment pas être sous-estimées, ne font pas référence ni à la validité de la célébration du sacrement, ni à la rectitude de la foi catholique. Il faudra donc poursuivre la discussion et la clarification de ces réserves.

[Lire l'interview complète traduite par la Porte Latine](#)

[Interview en italien par Zenit](#)